

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 3 : "St-Antoine / Saint-Claude / les Carles"

***JEUDI 11 OCTOBRE 2012 à 18 heures,
Tennis Club***

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",

M. HAUTEFEUILLE, conseiller municipal délégué, président du quartier,

Mme SIRI, adjointe, présidente suppléante du quartier,

Mme ANSELMi, adjointe,

Mme GONTIER, directeur général adjoint des services,

M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,

M. DUBOIS, chef de poste de la Police Municipale,

M. ILBERT, agent technique municipal,

Major ROBINET, adjoint au commandant de la brigade de la Gendarmerie,

Mme GUILLEMARD, coprésidente représentant les administrés,

Mme ETIENNE, coprésidente suppléante représentant les administrés,

Mesdames et Messieurs les administrés.

* * *

Georges GIRAUD ouvre la séance et rappelle qu'il s'agit de la 10^{ème} session des Comités de Quartiers.

A l'appui d'un document power point, l'ordre du jour est examiné.

PROJETS de LOGEMENTS

Trois sites sont concernés par la réalisation de logements. Un point des chantiers est présenté.

Le Couvent

Les parois moulées sont terminées depuis le 21 septembre et les silos et grues seront évacués dans les prochains jours.

Les étapes suivantes vont à présent s'enchaîner :

- mise en place des pré fondés (tubes de 15 m) sur lesquels reposent les dalles de transfert,
- puits de forage d'ici deux à trois semaines (à partir de 5 m de profondeur) : eau traitée puis rejetée dans le pluvial,
- démarrage de la construction des dalles de transfert (buton) début novembre,
- terrassement et évacuation des gravats jusqu'en mars 2013.

Les Lices

Les travaux sur la dalle sont en cours avec le démarrage du gros œuvre pour le bâtiment A.

La fin du gros œuvre est prévue pour mars 2013.

L'ancien Hôpital

Un nouveau permis de construire sera déposé dans le courant du mois de novembre 2012.

Le démarrage des travaux est prévu pour le 3^{ème} trimestre 2013.

Le programme global regroupera :

- 268 logements dont 92 en accession et 176 en location pour actifs,
- 2000 m² de locaux d'activités,
- 750 places de stationnement (500 aux Lices et 250 sur Foch).

Il est rappelé que les loyers concernant les logements locatifs seront encadrés :

- les logements "intermédiaires" seront plafonnés à 11 € / m²,
- les logements "sociaux" entre 5 et 10 € / m².

Le calendrier de livraison est prévu comme suit :

- les Lices : février 2014,
- le Couvent : décembre 2014,
- l'ancien Hôpital : fin 2015.

Le plan de circulation des camions sera le suivant :

- les véhicules sortant de la Ville emprunteront la route de Sainte-Anne puis la route des Plages,
- les véhicules revenant au chantier passeront par la route des Carles.

POLE ENFANCE

Le Pôle enfance, dont les travaux ont débuté, regroupera dans un même lieu :

- une crèche multi-accueil de 60 places + 10 supplémentaires en été (955 m²)
- une crèche familiale de 15 places (122 m²)
- un jardin d'enfants
- un centre de loisirs « maternels »
- un centre de loisirs pour les enfants de 6 à 12 ans (798 m² au total)
- une cuisine scolaire centralisée (448 m²)
- des locaux communs + les affaires scolaires (169 m²)
- un guichet unique permettant d'accomplir les formalités de façon plus rationnelle
- une zone de dépose-minute.

La fin des travaux est prévue pour le 3^e trimestre 2013, pour une ouverture en janvier 2014.

Le coût de ce projet s'élève à 6 200 000 €.

Concernant le devenir du bâtiment actuellement occupé par le multi-accueil, la décision n'est pas encore prise par les élus. C'est un beau bâtiment qui date de 1880, appartenant à la Ville et nécessitant d'importants travaux de réhabilitation.

Quant au futur "Pôle Enfance", le projet intègre un parking souterrain réservé aux personnels et neuf places de stationnement au niveau de la "dépose minute".

Il est rappelé que lors de la construction des logements sur le site de l'ancien Hôpital, un parking souterrain de 100 places (équivalent à l'actuel) sera remis à la Ville par la société KAUFMAN & BROAD.

CARREFOUR de la BOUILLABASSE

Ce projet est mené par le Conseil Général qui s'interroge depuis des années sur les problèmes de circulation rencontrés dans ce carrefour.

En effet, à certaines heures, le site est complètement saturé. Le Conseil Général veut créer un carrefour expérimental et mesurer l'impact sur la circulation. En fonction des périodes d'affluence, ce carrefour sera complété par des feux tricolores.

Le début du réaménagement est prévu pour début décembre. Le test portera sur une période d'un an.

SIGNALETIQUE

Actuellement, la mise en place d'une nouvelle signalétique est en cours sur le territoire communal.

Cette mise à jour permettra, à terme, de clarifier la lecture des panneaux et d'uniformiser les affichages.

SANISSETTES

Des nouveaux équipements ont été installés à différents endroits de la Commune (port du Pilon, place du XV^e Corps, gare routière, parking du Port, Portalet) pour un montant de 122.000 €. La société DECAUX est en charge de l'entretien et de la maintenance de ces sanisettes.

Durant la période estivale, outre une fréquentation particulièrement soutenue de ces équipements (plus de 500 usagers par jour), de très nombreux actes de vandalisme ont été constatés, notamment au niveau des monnayeurs. De ce fait, ces équipements sophistiqués ont été mis hors service.

Suite de ce constat, une rencontre a été organisée entre les services municipaux et la société prestataire. Dorénavant, les agents en charge de la maintenance interviendront deux fois par jour.

COMPACTEURS SOLAIRES

Des compacteurs solaires ont été installés en Ville, à titre expérimental, durant la saison estivale. Ces équipements ont été prêtés gracieusement à la Ville par la société PLASTIC OMNIUM.

Ces compacteurs permettent le stockage de 5 x 120 litres de contenance par appareil.

L'expérience semble concluante. Seule l'ouverture de la trappe d'accès doit être améliorée.

PAROLE AUX ADMINISTRES

Zone artisanale

Entretien

La zone a besoin d'être nettoyée une ou deux fois par semaine, ainsi que les caniveaux et les containers maintenus en place. De plus, suite à une lettre adressée aux riverains, il est confirmé que la société SITA n'intervient pas dans les traverses mais seulement sur les grands axes. La coordination entre la Ville et la société prestataire doit être revue.

Quant aux horaires de collecte des déchets, ils nécessitent une clarification auprès des particuliers et des professionnels du site.

Monsieur le Maire comprend bien que les horaires définis ne semblent pas respectés. Le service de l'Environnement doit immédiatement réagir auprès de SITA.

M. LESCA précise qu'à l'heure actuelle, le marché est toujours confié à la société SITA pendant encore une période d'au moins six mois. Dans le nouveau cahier des charges, une augmentation des fréquences de ramassage et de passage a été prévue. Mais, compte-tenu du recours déposé par cette société à la suite de l'attribution du marché à une entreprise concurrente, son contrat a été prolongé jusqu'à la décision définitive.

Par ailleurs, un nouveau courrier sera très prochainement adressé à l'ensemble des commerces et habitations de la zone rappelant les horaires et fréquences de passage. Les remarques pertinentes des riverains seront prises en compte lors de la rédaction de ce document.

Concernant les containers, la Ville peut les fournir mais uniquement aux particuliers. Il suffit de se rapprocher du service Environnement pour les retirer.

Stationnement

Le stationnement anarchique dans les traverses de la zone est toujours constaté. Un traçage au sol doit être réalisé pour clarifier les zones.

Monsieur le Maire est tout à fait d'accord pour cette opération mais pense qu'il est également impératif de verbaliser les contrevenants.

Il rappelle aux riverains qu'il faut téléphoner aux services municipaux dès qu'un problème est constaté. Il ne faut pas attendre les réunions de quartiers pour exposer certains dysfonctionnements qui peuvent être réglés très rapidement.

Vitesse

La vitesse des camions de livraisons est déplorée dans le secteur.

Urbanisme

Il est demandé des précisions sur l'éventuelle possibilité de surélever certains bâtiments de la zone sur deux étages. Cet agrandissement permettrait, pourquoi pas, de loger des salariés.

Monsieur le Maire intervient pour rappeler que le fait de loger des salariés peut être assimilé à une démarche d'utilité publique, ce ne serait en revanche pas le cas pour l'accueil de saisonniers.

Tri dans l'habitat collectif

Des précisions sont demandées concernant la mise en place de cette démarche, notamment au niveau de la copropriété "Les Tivas".

Des contacts et des dispositifs sont opérationnels dans les grandes copropriétés de la Commune. Pour plus de renseignements, il est demandé aux administrés de contacter le service de l'Environnement.

Stationnement anarchique

Depuis que des obstacles destinés à entraver le stationnement sur le trottoir situé au droit du snack "Chez Cindy" ont été disposés, un stationnement anarchique est constaté au niveau de ce chemin, notamment à l'heure du déjeuner, ainsi que sur la piste cyclable.

M. DUBOIS constate que le problème a été déplacé. La Police Municipale accentuera ses contrôles.

Monsieur le Maire propose qu'une concertation soit menée entre les acteurs économiques du secteur et les riverains.

Piste cyclable

Les riverains demandent la sécurisation de la piste cyclable, notamment à l'entrée et à la sortie de la zone artisanale, ainsi qu'au niveau de la route des Patapans.

M. HAUTEFEUILLE rappelle que des balises ont été installées, à la demande des administrés, à la sortie de la zone pour améliorer la visibilité. Une intervention du même genre peut être prévue au niveau des deux nouveaux secteurs.

Route des Carles

Cette voie, particulièrement étroite et très fréquentée, est dangereuse. Elle ne peut plus être empruntée par les piétons.

M. HAUTEFEUILLE précise qu'un éventuel élargissement de la voie nécessiterait une très importante emprise au sol qui n'est pas réalisable.

Une étude est envisagée au niveau du plan de circulation sur l'ensemble du territoire communal mais rien de précis à ce jour.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la mise en place du plan de circulation pour les travaux de la station d'épuration, cette voie avait été placée en sens unique. A cette occasion, une grande partie des administrés a fait part de son mécontentement.

Il est également constaté que lorsque les automobilistes empruntent un sens unique, ils ont tendance à accentuer leur vitesse.

Projet de logements saisonniers

Des précisions sont demandées concernant le projet de construction de logements destinés aux saisonniers dans le secteur.

Monsieur le Maire intervient. Il s'agit d'un problème abordé lors de la présentation du Plan Local d'Urbanisme et de l'enquête publique. Effectivement, un projet de réalisation de bâtiments destinés à loger des saisonniers a été évoqué, en partenariat avec un apporteur de projet, ce qui permettrait à la Ville de récupérer, à terme, 15 studios et à certains acteurs économiques de loger les personnels.

Toutefois, suite à l'enquête publique, il a été mis en évidence beaucoup de réticences de la part des administrés, des personnes publiques associées et du commissaire enquêteur qui a enregistré un certain nombre de remarques concernant cette zone.

Suite à ces observations, les élus vont vraisemblablement procéder à des modifications du projet du P.L.U. pour tenir compte des remarques, bien qu'il s'agisse d'un projet d'intérêt général.

Par ailleurs, à partir du 1^{er} janvier 2013, la Communauté de Communes sera créée et ce problème de logement des saisonniers devra être traité dans le cadre de l'intercommunalité.

Une communication sera faite sur les modifications apportées au projet de P.L.U.

Monsieur le Maire rappelle que le projet se situait sur un terrain appartenant à un particulier. La Ville récupérait des logements, sans verser un centime. Les logements réalisés étaient réservés uniquement aux saisonniers.

Projet de rond-point route des Plages

Le projet concernant la réalisation d'un rond-point au croisement des routes des Plages et des Carles a été abandonné par le Conseil Général.

Antenne ORANGE

Monsieur le Maire tient à faire un point sur le projet d'installation d'une antenne de radiotéléphonie, route des Plages, par la société ORANGE.

- le 20 octobre 2011, la commune a délivré une déclaration préalable pour l'implantation d'un tel équipement,
- le 19 décembre suivant, les riverains ont demandé au Tribunal Administratif de TOULON la suspension de cette décision,
- le 26 janvier 2012, le Tribunal a rejeté la requête des administrés.
- en même temps que le recours, les riverains demandaient l'annulation de la déclaration préalable.

Il est important de noter que la déclaration préalable n'est instruite qu'au regard du règlement du Plan d'Occupation des Sols et que le Maire ne peut pas mettre en œuvre le principe de précaution. Il s'agit là d'une compétence de l'Etat.

Toutefois, un arrêt du Conseil d'Etat du 20 juin 2012 vient inverser la jurisprudence. Il est désormais nécessaire d'obtenir un permis de construire si le cumul antenne et installations au sol dépassent un certain seuil, ce qui est le cas.

A ce jour, nous sommes en attente du rendu du jugement.

M. GALLOIS, riverain à l'origine du recours, tient à informer les participants que le Tribunal vient de rendre, ce jour, son avis sur le dossier. Le permis de construire s'impose. Une décision définitive sera rendue dans un délai d'un mois environ.

De plus, la société ORANGE ne souhaite pas poursuivre le projet et se conforme à la décision.

Monsieur le Maire prend note de ses informations et précise que la Ville se conformera également à la décision du Conseil d'Etat qui, si elle se confirme, nécessitera une nouvelle réflexion afin de permettre aux administrés de la Commune de bénéficier d'une meilleure réception du réseau ORANGE.

Déchetterie

Des précisions sont également demandées sur l'éventuel projet de création d'une "déchetterie" aux abords de la route des plages.

Monsieur le Maire tient à rassurer les riverains. Il n'est pas du tout prévu une telle réalisation. Le Commissaire Enquêteur a demandé que soit précisé les emplacements réservés au Plan Local d'Urbanisme. Cette appellation a été mise à titre d'exemple. Un travail de redéfinition des sites concernés au P.L.U. est en cours. Cela fait partie des modifications à apporter.

Communication

Les participants soulignent l'importance d'une communication avec les élus. Beaucoup de rumeurs circulent et suscitent des inquiétudes pour lesquelles des précisions doivent être apportées.

Monsieur le Maire rappelle le grand intérêt d'une enquête publique qui fait remonter les perceptions de chacun. Il y a des personnes qui ont un certain ressenti concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme et qui ont pu, à juste titre, s'émouvoir.

En revanche, l'enquête publique a donné lieu à une véritable cabale de la part de plusieurs groupes qui n'ont pas hésité à faire une campagne de désinformation allant presque jusqu'à la diffamation. Des photos montage ont même été utilisées. Les responsables vont devoir répondre de leurs actes.

Entretien des ruisseaux

L'attention des élus est attirée sur la nécessité d'entretenir les ruisseaux de la commune avant les intempéries d'hiver.

L'équipe technique intervient régulièrement sur les 100 km de fossés que compte la commune.

Contacts

M. GIRAUD rappelle aux participants qu'il ne faut pas attendre les réunions pour signaler certains problèmes. Tout au long de l'année, les élus et les services municipaux se tiennent à disposition pour répondre aux doléances.

Avant de lever la séance, il tient à remercier les riverains pour leur fidélité à ces rencontres et leur participation.

* * *

La séance est levée à 19 heures 40.

Le Président du Quartier,

Claude HAUTEFEUILLE

